

TRESORIER PRINCIPAL RECEVEUR PRINCIPAL

CAPC du 6 décembre 2002

TABLEAU D'AVANCEMENT 2003

Les CAP centrales des TP1, TP et RP se sont réunies le 6 décembre 2002 pour examiner les points suivants :

- Tableau d'avancement de RP à TP 2003 ;
- Tableau d'avancement TP à TP1.

CAPC N°5 Tableau d'avancement RP-TP

Le bureau de gestion de la DGCP a rappelé les règles d'inscription sur le tableau qui ont fait l'objet de la Note de service N° 02-085-V32 du 14 août 2002.

Les RP candidats à l'inscription doivent avoir 4 années dans le 2^{ème} échelon du grade de RP au 31/12/2003, avoir un avis favorable de leur TPG et faire montre de disponibilité.

Pour une première inscription sur le tableau d'avancement (TA), les candidats devaient solliciter un nombre de départements correspondant au moins à 20 TP non indiquées.

Les candidats déjà inscrits en 2002 devaient pouvoir être réinscrits sur le TA 2003, avoir porté sur leur nouvelle demande au moins 20 TP non indiquées et avoir respecté en 2002 au moins 75 % de leur choix.

Enfin, à titre exceptionnel, certains candidats ont pu solliciter leur inscription pour une troisième année consécutive lorsqu'ils avaient respecté leur engagement de rejoindre tous les postes qu'ils avaient sollicités lors de leur 1^{ère} et 2^{ème} année d'inscription sur les TA 2001 et 2002.

Les chiffres ...

- **869** receveurs-percepteurs remplissaient les conditions pour être inscrits par mutation, sur place ou à titre individuel.

- **515** se sont portés candidats, 452 par mutation, 36 à titre personnel et 27 sur place.

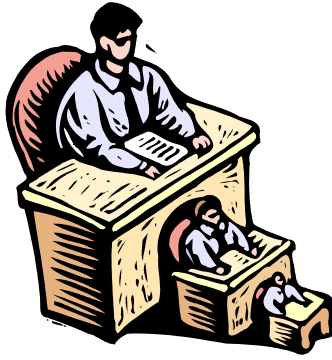
A l'issue de la CAP centrale et après examen de chacun des dossiers, **195** candidats ont été inscrits sur le TA 2003 :

- 141 RP inscrits par mutation (77 au titre d'une 1^{ère} inscription, 56 au titre d'une 2^{ème} et 8 au titre d'une 3^{ème}) ;

- 31 à titre personnel ;

- 18 sur place ;

- 5 par transformation de RP adjoint du chef de DI en TP.



Tableaux d'avancement complémentaires (TAC)

Dans le cadre des tableaux d'avancement complémentaires, certains candidats ont été retenus après examen de leur situation (reclassement, départ en retraite, CFA...):

Sur le **TAC 2001**, **1 RP** a été inscrit à **titre personnel** et **2 sur place** suite au reclassement de leur poste ;

Sur le **TAC 2002**, **7 RP** ont été inscrits à **titre personnel** et **6 sur place** (reclassement).

Agents en service détachés

Pour ce qui concerne les agents du Trésor en fonction à l'administration centrale et en détachement qui demandent leur inscription sur le TA au grade de TP, sur **174 candidats**, **47 ont été inscrits** :

- 4 ont été nommés à titre personnel (3 sur le TA 2003 et 1 sur le TAC 2002) ;
- 25 sur place (24 au titre du TA 2003 et 1 au titre du TAC 2002) ;
- 18 inscrits par mutation sur le TA 2003.

L'examen des candidatures en sous-commission s'étant déroulé en toute transparence, et dans le respect des règles mises en place avec le bureau de gestion, la CFDT a voté pour les tableaux d'avancement proposés.

Pour mémoire :

- 205 RP étaient inscrits sur le TA 2002 ;
- 112 ont été nommés RP en 2002 (40 sur les 1^{er} et 2^{ème} mouvement 2002, 45 sur place, 27 à titre personnel) ;
- 8 ont renoncé ou ont été exclus ;
- 85 n'ont pas été nommés.



CAPC N° 3. Tableau d'avancement TP à TP1

La CAPC réunie le 6 décembre 2002 pour l'établissement du tableau d'avancement pour le grade de trésorier principal à trésorier principal de 1^{ère} catégorie, a été amenée à examiner la demande de 81 trésoriers principaux, affectés dans le réseau, candidats pour être inscrits sur le tableau d'avancement 2003 :

- 2 d'entre eux, déjà candidats en 2001, ont été inscrits sur un tableau d'avancement complémentaire afférent à l'année 2002 ;
- 14 ont été écartés dont 8 pour le motif que leur candidature était prématurée (installation trop récente dans le poste) et 6 pour dossiers insuffisants.

A noter que les 8 candidatures écartées, car prématurées, pourront figurer sur le tableau d'avancement complémentaire (TAC) au titre de 2002, si leur examen est favorable lors de la CAPC 2003. Dans ce cas, ils ne seront pas lésés tant au niveau de l'ancienneté que de leur rémunération.

Vote

Abstention :CFDT Pour : FO et administration
La CFDT s'est abstenue rappelant sa position en faveur d'une carrière linéaire. En effet, dans la mesure où des candidats ont été écartés de la liste, elle ne pouvait l'approuver.

La DGCP a évoqué ensuite la régularisation des TP gérant des TP reclassés Hors Echelle B ou A, alors qu'ils n'en n'ont pas le grade. Ceux-ci seront tous contactés par la direction.

IMPORTANT

N'oubliez pas de confier un double de votre demande d'inscription au tableau d'avancement à votre section locale pour transmission au siège de la CFDT : Fédération des Finances et Affaires Economiques CFDT
Branche Trésor
47, avenue Bolivar
75950 PARIS cedex 19

Les élus de la CFDT sont à votre disposition, n'hésitez pas à les appeler :

CAPC N°3 TP1 et TP : Geneviève LECAMP
Trésorerie Paris 12-1
Tél : 01.43.70.56.19

CAPC N°5 RP : Hervé FOSSOY
TG du Vaucluse
Tél : 04.90.80.41.34